

Saint-Denis, le 22 avril 2021

Covid-19 : Se faire tester, au moindre doute, même sans symptôme

A La Réunion, le nombre de personnes contacts qui deviennent positives est de plus en plus important (près d'un cas nouveau sur deux).

Aussi, l'ARS tient à rappeler à la population l'importance de se faire dépister : dès lors qu'on a été en contact avec une personne testée positive, qu'on présente un des symptômes évocateurs de la maladie ou au moindre doute et même sans symptôme. Où se faire dépister ? Quelle conduite à tenir si on est testé positif, si on est identifié comme cas contact ? Quels types de tests sont réalisés à La Réunion ? L'ARS fait le point sur le dépistage.

Ensemb nous larg pas !

QUAND SE FAIRE DEPISTER ?

• Au moindre symptôme

Il est important de se faire tester lorsqu'on présente un ou des symptômes évocateurs de la maladie (difficultés respiratoires, toux, fièvre, courbatures, fatigue inhabituelle, perte de goût ou d'odorat, maux de gorge ou de tête).

• Lorsqu'on est cas contact à risque d'un cas positif

Un test doit être réalisé immédiatement, accompagné d'un isolement de 7 jours.

En cas de test négatif :

- l'isolement doit être poursuivi
- un nouveau test doit être réalisé 7 jours après la dernière rencontre avec le cas.
Si ce deuxième test est toujours négatif, l'isolement peut alors être rompu.

En cas de symptômes, il est impératif de :

- consulter son médecin traitant
- prolonger l'isolement de 10 jours à compter de la date des premiers signes de la maladie.

FICHE A CONSULTER SUR LE SITE INTERNET DE L'ARS : JE SUIS CAS CONTACT, QUOI FAIRE ?

• Les voyageurs

Un test doit être réalisé dans les 72h avant et le 7^{ème} jour après leur arrivée à La Réunion. Ils ont l'obligation morale et civique de s'isoler à domicile ou dans le lieu de leur choix pendant une période de 7 jours après leur arrivée à La Réunion.

Pour rappel, les voyageurs ont l'obligation de justifier d'un motif impérieux pour circuler en provenance ou à destination de La Réunion.

• Au moindre doute

Le dépistage est possible sans prescription médicale, sans même présenter de symptômes. Il est intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie.

OU SE FAIRE TESTER ?

- Dans un laboratoire, avec ou sans ordonnance, avec ou sans rendez-vous
- Dans un des 3 centres dédiés de prélèvement, sans rendez-vous
- Dans certaines pharmacies

Retrouvez tous les lieux de dépistage sur www.lareunion.ars.sante.fr

- Lors d'une opération ponctuelle de dépistage « sous barnum » mise en place avec la collaboration des communes, des laboratoires et des pharmacies de l'île.
- Sur son lieu de travail (si dépistage organisé par l'employeur)
L'ARS encourage en effet les collectifs de travail à organiser largement à leur niveau des campagnes de dépistage selon la réglementation (sur simple déclaration préalable auprès de la préfecture et de l'ARS).

QUE FAIRE EN CAS DE TEST POSITIF ?

En cas de test positif, il est impératif de s'isoler immédiatement pendant 10 jours et de faire la liste des personnes avec qui on a été en contact en face à face à moins de deux mètres et sans masque, jusqu'à 48 heures avant l'apparition des symptômes. Cette liste sera demandée lors de l'appel de l'ARS ou de l'Assurance Maladie pour l'identification des personnes contact.

FICHE A CONSULTER SUR LE SITE INTERNET DE L'ARS : JE SUIS TESTE POSITIF, QUOI FAIRE ?

LES TYPES DE TESTS UTILISES A LA REUNION ET LEURS CARACTERISTIQUES

- **Les tests virologiques RT-PCR (test de référence actuel)** permettent de déterminer si une personne est porteuse du virus au moment du test de diagnostic :
 - Test nasal : (prélèvement par voie nasale, par écouvillon) pour les personnes symptomatiques, asymptomatiques, contacts à risque, voyageurs
 - Test salivaire : pour les personnes symptomatiques ou contacts à risque, en cas de difficulté à réaliser un test nasal (particulièrement les jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap)
 - Résultat disponible dans les 24 à 48 heures
 - Test réalisé en laboratoire ou dans les centres de dépistage
 - Pris en charge par l'Assurance Maladie
 - Avec ou sans ordonnance
- **Les tests antigéniques** de diagnostic détectent la présence du virus ou de fragments de virus SARS-CoV-2 :
 - Prélèvement par voie nasale, par écouvillon
 - Pour les personnes symptomatiques (moins de 4 jours après l'apparition des symptômes), asymptomatiques si identifiées comme personnes contacts
 - Résultat rapide (moins de 30 minutes)
 - Test réalisé dans certaines pharmacies et laboratoires et auprès de certains professionnels de santé (infirmiers, médecins, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens, dentistes)
 - Pris en charge par l'Assurance Maladie
 - Avec ou sans ordonnance
 - Un résultat positif doit impérativement faire l'objet d'un nouveau test RT-PCR permettant de procéder au criblage et de mettre en évidence les variantes

Les tests RT-PCR ou antigéniques peuvent être effectués à domicile :

- pour les personnes fragiles lorsqu'elles présentent des symptômes évocateurs de la COVID-19 (test réalisé par un infirmier libéral, sur prescription médicale)
- pour les personnes contacts à l'occasion d'une visite infirmière d'aide à l'isolement

• **Les autotests de dépistage (disponibles à La Réunion courant mai)** permettent de détecter la présence du virus :

- Auto-prélèvement nasal, moins profond que le prélèvement nasopharyngé pratiqué pour les tests RT-PCR et antigéniques.
- Non recommandé pour les personnes symptomatiques et pour les personnes contacts
- A réaliser seul, d'après les indications fournies par un professionnel et après lecture des conditions d'utilisation
- En vente en pharmacie ; ces autotests seront pris en charge par l'Assurance Maladie pour les aides à domicile auprès de personnes âgées et de personnes handicapées, accueillants familiaux (dans la limite de 10 tests par mois).
- Sans ordonnance
- Un résultat positif doit impérativement faire l'objet d'un test RT-PCR de confirmation

En outre, pour certains professionnels ou publics ; un plan de diffusion assuré par l'ARS est prévu et fera l'objet d'une communication prochainement.

CHIFFRES CLES SUR LE DESPISTAGE DU 10 au 16 avril

- **27 041** personnes dépistages
- **3.7 %** de tests positifs
- dont **4 375** tests antigéniques
- **770** voyageurs dépistés

AIDEZ-NOUS A RELAYER CES MESSAGES AU PLUS GRAND NOMBRE !

Nous comptons sur vous et vous remercions par avance de relayer les messages de la campagne au plus grand nombre. Pour vous aider, nous mettons à votre disposition :

- **Les outils de la campagne en lien avec le dépistage**
 - Affiche contre la Covid-19 et ses variantes – Se faire tester
 - Bannières pour réseaux sociaux
- **Les autres outils**
 - Fiche « Je suis personne contact à risque d'un cas positif, Que dois-je faire ? »
 - Fiche « Je suis testé positif, que dois-je faire ? »

A télécharger sur le site internet de l'ARS :

www.lareunion.ars.sante.fr

